

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2016 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire suppléant Félix Offroy et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Ghislain Lanoix  
Mme Lucie Crépeault  
M. Simon Roy  
M. Simon Simard

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2016-06-114 1. Ouverture de la séance et présences**

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2016-06-115 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de juin tout en laissant le varia ouvert.

**Adoptée**

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du mois de mai
  - 3.1 Procès-verbal du 4 mai 2016
  - 3.2 Procès-verbal du 16 mai 2016
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
    - 4.2.1 Demande d'appui au projet scolaire de La Morandière
    - 4.2.2 Demande du dispensaire de la Garde
    - 4.2.3 Réponse à la demande au PIQM-volet RÉCIM
    - 4.2.4 Certificat de vérification d'extincteurs portatifs
    - 4.2.5 Hydro-Québec - Confirmation – Nouveau contrat de service
    - 4.2.6 Projet de rechargement du chemin Gagnon
    - 4.2.7 Municipalité de St-Vital de Clermont – Entretien d'hiver MTQ
    - 4.2.8 Ville d'Amos - Résolution
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Modification à la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018
  - 5.3 Reddition de compte du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  - 5.4 Proposition de service de M. Boubacar Camara
  - 5.5 Renouvellement du contrat d'Infotech
  - 5.6 Autorisation d'utilisation du budget de Champignons en fête
  - 5.7 Halte touristique
    - 5.7.1 Projet de halte touristique
    - 5.7.2 Conformité du projet de halte touristique au chemin de la Pisciculture
  - 5.8 Appel d'offres contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables et leurs traitements
  - 5.9 Appel d'offres pour le déneigement des chemins – Hiver 2016-2017
  - 5.10 Appel d'offres pour le nivelage des chemins – été 2017
  - 5.11 Dîner de fin d'année à l'école
  - 5.12 PIIRL – Rapport d'étape no. 4
  - 5.13 Autorisation de travaux au chemin des Sablières
6. Urbanisme
  - 6.1 Demande de dérogation mineure no. 02-20151028
  - 6.2 Plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-3
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**Adoptée**

### **3. Adoption des procès-verbaux de mai**

#### **2016-06-116 3.1 Procès-verbal du 4 mai 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2016.

**Adoptée**

#### **2016-06-117 3.2 Procès-verbal du 16 mai 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2016.

**Adoptée**

### **4. Correspondances :**

#### **2016-06-118 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

#### **4.2 Lecture de la correspondance :**

##### **2016-06-119 4.2.1 Demande d'appui au projet scolaire de La Morandière**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Morandière nous a présenté la situation de l'école des Coteaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Morandière nous explique le projet éducatif qu'elle souhaite élaborer;

**CONSIDÉRANT QUE** nous croyons qu'il est important de maintenir des écoles au sein de nos municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Morandière présente une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC d'Abitibi;

**EN CONSÉQUENT**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le projet de la municipalité et de recommander au Pacte rural de soutenir financièrement ce projet novateur et structurant.

**Adoptée**

##### **4.2.2 Demande du dispensaire de la Garde**

Mention est faite concernant la demande.

##### **4.2.3 Réponse à la demande au PIQM-volet RÉCIM**

Mention est faite concernant la réponse reçue.

##### **4.2.4 Certificat de vérification d'extincteurs portatifs**

Mention est faite concernant le certificat de vérification des extincteurs portatifs.

##### **4.2.5 Hydro-Québec - Confirmation – Nouveau contrat de service**

Mention est faite concernant le nouveau compteur au parc du 100<sup>e</sup>.

#### 4.2.6 Projet de rechargement du chemin Gagnon

Mention est faite concernant l'accord de principe reçu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour le projet de rechargement au chemin Gagnon.

#### 4.2.7 Municipalité de St-Vital de Clermont – Entretien d'hiver MTQ

Mention est faite concernant la correspondance reçue.

#### 4.2.8 Ville d'Amos – Résolution

Mention est faite concernant la correspondance reçue.

### 5. Administration

2016-06-120 5.1 Adoption des comptes à payer

## Comptes MAI 2016

<b>Comptes payés au courant du mois</b>		
<b>Salaires élus</b>		2 989.49 \$
<b>Salaires employés</b>		12935.56
<b>Ass des directeurs municipaux du Qc</b>	Renouvellement adhésion	496.69 \$
<b>Petite Caisse</b>	ustensile, clé, pièce pompe, vinaigre	180.33 \$
<b>Ministère des Finances du Québec</b>	Avis de cotisation 2012 à 2014	48 144.65 \$
<b>TOTAL</b>		<b>64 746.72 \$</b>

<b>Comptes payés par ACCES D</b>		
<b>Hydro-Québec</b>	éclairage rue	128.63 \$
	Sous-sol église	1 147.42 \$
	garage	654.59 \$
	champ d'épuration	58.47 \$
	bureau	151.95 \$
<b>Télébec Ltée</b>	téléphone mai	339.56 \$
<b>Services des cartes Desjardins</b>	conseil avril-permis alcool-postes	353.92 \$
	addenda, formation, conseil mars	294.59 \$
<b>la société en commandite Gaz Métro</b>	gaz naturel avril 2016	122.49 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 251.62 \$</b>

<b>Comptes payés par chèque</b>		
<b>Ben Deshaies inc.</b>	sac à poubelle	45.84 \$
<b>Boutique du bureau Gyva</b>	coffre-fort	2 153.48 \$
	papier, marqueurs, élastique	39.82 \$
	support à estampe	14.59 \$
	mines+crayons	15.40 \$

<b>Coop Val-Nord</b>	tapis vestiaire à patinoire	459.71 \$
	compost	98.42 \$
<b>Bois Turcotte Ltée</b>	paillis cèdre - projet Arbres Canada	71.33 \$
<b>Excavation Gilles Roy inc.</b>	pépine dégel	465.65 \$
<b>Canadian Tire</b>	banc de scie et ruban à mesurer	308.11 \$
<b>Gabriel Lemay</b>	Transport des pneus pour les encombrants	114.98 \$
<b>Les entreprises Roy et Frères inc.</b>	étendre matériel	1 756.25 \$
	réparation ponceau Ch. Lac-La Motte	356.42 \$
<b>Location Amos</b>	pièce pour réservoir à eau	86.23 \$
<b>Legault Métal</b>	ponceau fossé Ch. Sablière	446.45 \$
<b>M&amp;M Nord-Ouest inc.</b>	trousse déversement	137.86 \$
<b>Marcel Baril Ltée</b>	barrière géotextile	64.32 \$
<b>Papeterie Commerciale</b>	dictionnaire finissants	230.79 \$
<b>Zip lignes</b>	piquets de bois (chainage)	136.25 \$
	panneaux signalisation divers	41.05 \$
	panneaux civiques	44.15 \$
<b>Postes Canada</b>	médiapost journal juin	44.84 \$
	Médiapost Fête des voisins	40.36 \$
<b>Société d'entreprises gén. Pajula</b>	34,07 T. sable Avril + 2 h pour l'épandage	1 266.74 \$
	20 % contrat déneigement	18 176.96 \$
	sable 3,92T - mai	364.19 \$
<b>SPI Sécurité inc</b>	gants	14.46 \$
	gants	95.88 \$
	gants	74.37 \$
	gants	94.68 \$
	pantalon scie à chaîne	163.47 \$
	bottes RB	206.94 \$
<b>Pétrole Alcasyna</b>	essence mai	106.00 \$
	essence mai	98.90 \$
	essence mai	110.01 \$
	essence avril	101.00 \$
	essence mai	107.13 \$
<b>Multilab</b>	analyse 25 avril	107.79 \$
<b>Sylviculture Lavérendrye Inc.</b>	publication avis public	507.04 \$
	PRAIF avril 2016	881.10 \$
<b>Club coop consommation d'Amos</b>	café sous-sol église	35.96 \$
	note de crédit	(132.63 \$)
	note de crédit	(15.19 \$)
	note de crédit	(48.56 \$)
	épicerie fête eau-dacieux	214.31 \$
	troc-tes-trucs repas mars	85.26 \$
	Épicerie pour Vendredi Pizza	74.82 \$
<b>Sanimos inc</b>	conteneur eska mai	160.97 \$
	collecte mai	4 576.01 \$
<b>Marché d'économie et de liquidation</b>	petit chapiteau comité famille	298.37 \$
<b>Envirobi</b>	conteneur Eska avril	218.45 \$
<b>SOPFIM</b>	cotisation spéciale	258.40 \$

<b>Location Élite</b>	location Isuzu cube 20'	189.10 \$
	location camion eau mai	192.41 \$
<b>Gestion Danny Lemay enr.</b>	sablères par Ch. De l'église	2 299.50 \$
<b>Municipalité de La Corne</b>	congrès MG	343.76 \$
<b>Eaux vives Water inc.</b>	eau mai	936.00 \$
<b>Club du Bel âge</b>	Prix Fête des Eau-dacieux	100.00 \$
<b>Desjardins Sécurité financière</b>	ass. Collective mai	1 500.42 \$
<b>Épicerie Carignan</b>	vendredi pizza	293.34 \$
<b>Kiwi création</b>	soutien site web	24.72 \$
	hébergement site web	327.63 \$
<b>Foresterie SLEJ</b>	Remboursement garantie d'exécution 10 %	3 500.00 \$
	Facture pour service Gabriel Lemay - ramassage swip	(517.39 \$)
	Ramassage SWIP 2015-2016 + coût du mesurage	(199.98 \$)
<b>Amos Fleuriste</b>	fleurs eau-dacieux	16.09 \$
<b>Amélie Marcotte</b>	déco fête eau-dacieux	274.11 \$
<b>Municipalité de La Morandière</b>	repas réunion ADL	16.75 \$
<b>Coop Val-Nord</b>	analyse de sol	22.71 \$
	compost	295.42 \$
	tuteurs (projet Arbres Canada)	149.01 \$
	brouette	68.96 \$
	râteaux	40.77 \$
	adapter + coude + toile	44.61 \$
<b>Services administratifs Contorsion</b>	comptabilité mai 2016	1 059.61 \$
<b>NORDIKeau Inc.</b>	services professionnels	2 923.41 \$
<b>Michelle St-Amant</b>	entretien aménagement 1 de 2	262.50 \$
<b>R. Déclic serrurier</b>	clé sous-sol	110.37 \$
<b>Sérigraphie St-Mathieu</b>	Activité Vélo-école commandite	298.94 \$
<b>Miellerie de la Grande Ourse Inc.</b>	prix présence eau-dacieux	48.29 \$
<b>ULINE</b>	diable pour table	642.30 \$
<b>Troc tes trucs</b>	adhésion	100.00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>50 738.49 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>118 736.83 \$</b>

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mai pour un total de 118 736.83 \$.

### Adoptée

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

\_\_\_\_\_  
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2016-06-121 5.2 Modification à la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2016-06-122 5.3 Reddition de compte du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 102 423\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de monsieur le conseiller Simon Simard, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée**

**2016-06-123 5.4 Proposition de service de M. Boubacar Camara**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin d'un rapport d'expertise pour son champ d'épuration;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût associé à ces travaux est de moins de 25 000\$, il s'agit d'un contrat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale d'accepter la proposition de service.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**5.5 Renouvellement du contrat d'Infotech**

Mention est faite au sujet de la proposition d'Infotech.

**2016-06-124 5.6 Autorisation d'utilisation du budget de Champignons en fête**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser que le comité organisateur utilise le budget prévu pour engager les dépenses reliées à l'activité « Champignons en fête ».

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**5.7 Halte touristique**

**2016-06-125 5.7.1 Projet de halte touristique**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet qui consiste à aménager une halte touristique à des fins récréatives, sportives, éducatives et communautaires;

**ATTENDU QUE** la future halte touristique se situe sur un terrain appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) et qu'un bail devra être signé afin d'utiliser ce site;

**ATTENDU QUE** cette halte serait utilisée par différents utilisateurs tels que les marcheurs, les randonneurs à vélo, les chasseurs, les cueilleurs de petits fruits et les randonneurs à chevaux;

**ATTENDU QUE** le projet d'aménagement vise, à moyen terme, l'installation d'un gazebo, d'une aire de pique-nique, d'un îlot de récupération pour les ordures et le recyclage, d'un support à vélo et d'une toilette sèche;

**ATTENDU QUE** l'installation de ces équipements nécessiterait l'autorisation de couper des arbres pour faciliter l'aménagement du site;

**ATTENDU QUE** le terrain fait partie de la convention d'aménagement forestier de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** madame la directrice générale Anne-Renée Jacob soit autorisée à déposer une demande d'utilisation du territoire public au MERN pour le site de la future halte touristique et à signer tous les documents relatifs à cette demande;

**QUE** la Municipalité signe le bail en son nom et paye les frais annuels relatifs à son utilisation;

**QUE** la Municipalité planifie les coupes de bois à même la planification annuelle de sa convention d'aménagement forestier.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2016-06-126 5.7.2 Conformité du projet de halte touristique au chemin de la Pisciculture**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déposé une demande de bail au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour son projet de halte touristique au chemin de la Pisciculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le MERN nous demande de confirmer la conformité du projet en lien avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT QUE** pour entrer en vigueur, les règlements d'urbanisme de la municipalité doivent être conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Abitibi, tel que la Loi le prévoit;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet se trouve en zone REC-2, tel que décrit au règlement de zonage 226 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la grille d'usage de la zone REC-2, les groupes d'activités « parc et espace vert » et « récréation extensive » regroupant les équipements récréatifs municipaux, les espaces verts, parcs, terrains de jeux et de sports extérieurs sont autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** toujours selon la grille d'usage de la zone REC-2, la construction de bâtiments et l'installation d'équipements réservés aux services liés aux loisirs extérieurs et aux activités communautaires sont autorisés;

**PAR CONSÉQUENT, il est** proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers de confirmer au MERN que le projet de halte touristique au chemin de la Pisciculture est conforme à notre règlement de zonage 226, et de ce fait, qu'il est conforme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Abitibi.

**Adoptée**

**2016-06-127 5.8 Appel d'offres contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables et leurs traitements**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** notre contrat actuel vient à échéance le 31 décembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le devis pour le contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables pour l'année 2016 à au moins deux (2) soumissionnaires.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2016-06-128 5.9 Appel d'offres pour le déneigement des chemins – Hiver 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit aller en appel d'offres pour son contrat de déneigement des chemins pour l'hiver 2016-2017;



**CONSIDÉRANT QUE** l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le devis pour le contrat de déneigement pour l'hiver 2016-2017 à au moins deux soumissionnaires.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2016-06-129 5.10 Appel d'offres pour le nivelage des chemins – été 2017**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit recourir à des entrepreneurs pour le nivelage de ses chemins l'été;

**ATTENDU QUE** selon le Code municipal, l'octroi de contrats de 25 000\$ à 99 999\$, doit se faire par invitation auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'inviter au moins deux (2) soumissionnaires pour le nivelage des chemins municipaux pour l'été 2017.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2016-06-130 5.11 Dîner de fin d'année à l'école**

**ATTENDU QUE** la municipalité organise l'activité du dîner de fin d'année qui est offert chaque année aux élèves de l'école St-Mathieu;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana veut créer un partenariat spontané entre l'école et la municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité participe financièrement depuis plusieurs années à cette activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat du repas, de fournir le barbecue et de l'aide pour organiser l'activité.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**5.12 PIIRL – Rapport d'étape no. 4**

Mention est faite concernant le rapport no. 4.

**5.13 Autorisation de travaux au chemin des Sablières**

Mention est faite concernant les travaux supplémentaires proposés. Les travaux proposés sont reportés à une date ultérieure.

## **6. Urbanisme**

### **2015-06-131 6.1 Demande de dérogation mineure no. 02-20151028**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 4 004 023, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi a déposé une demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire régulariser la situation de son système d'épuration des eaux usées qui est installé à moins de quinze (15) mètres de la ligne des hautes eaux;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 18.2.1.1 du règlement de zonage 226 et en fonction de la topographie du terrain, la rive protégée a une largeur de quinze (15) mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT** les dimensions du terrain ainsi que la pente du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'installation initiale, il n'y avait pas d'autres lieux possibles pour l'installation du système;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 15 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'accepter la demande à condition qu'advenant le cas où le système doit être remplacé, il soit installé en respectant toutes les marges et distances requises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers de :

- Accepter la demande de dérogation mineure concernant la situation du système d'épuration des eaux usées, à condition qu'advenant le changement du système, celui-ci soit réinstallé en respectant la distance requise;

**Adoptée**

### **2016-06-132 6.3 Plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-3**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'accepter le plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-3 déposé.

**Adoptée**

## **7. Varia**

Aucun sujet au varia.

## **8. Période de questions**

Aucune question de l'assemblée.

### **2016-06-133 9. Levée de la séance**

À 22 h 04, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

---

Félix Offroy, maire suppléant

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière